



WEEK-END RECONNEXION À SOI

Inscription

Nom Prénom :

Adresse :

CP Ville :

Tél :

Email :

Profession :

Prix 985€

**Pour réserver votre place, joindre un chèque de 250€ à l'ordre d'OrigizEN.
Le solde de 735€ s'effectuera sur place.**

Toute inscription implique que le règlement intérieur (sur demande), ainsi que les conditions d'annulation et de report (ci-jointes) aient été lus et acceptés.

Formation Gestion du stress - Dates du 27 au 30 Août 2026

Date :

Signature :

OrigizEN se réserve le droit d'annuler ou de reporter dans le cas où toutes conditions ne seraient pas réunies (nombre de participants...).

OrigizEN

14 Place Louis Gillain

27500 PONT-AUDEMER

0613880365

alexandra@origizen.com

<https://www.origizen.com>

N° SIRET 498 893 650 - APE 8690F

WEEK-END RECONNEXION À SOI

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

DELAI DE RETRACTATION

A compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au stagiaire.

MODALITES DE DEDIT OU D'INTERRUPTION DE FORMATION

Un empêchement est toujours possible qui vous interdit de participer à la formation à la date prévue. Si vous ne pouvez y assister, annulez votre réservation dans les délais requis. Vous éviterez ainsi des frais et permettrez de libérer une place au bénéfice d'une personne en liste d'attente.

Si vous reportez la date de votre module de formation :

- Jusqu'à 30 jours francs précédant la formation : un dédommagement nous reste acquis à hauteur de 15€ pour frais d'inscription et d'ouverture de dossier.
- De 30 à 15 jours francs précédant la formation : un dédommagement nous reste acquis à hauteur de 25% (avec un minimum de 50€).
- De 15 jours à 48 h précédant la formation : un dédommagement nous reste acquis à hauteur de 50€ (avec un minimum de 100€).
- Dans les 48 h précédant la formation : un dédommagement à hauteur du montant de la formation nous reste acquis intégralement.

Si vous annulez ou si vous reportez pour la 2ème fois la date d'un module de formation quel qu'il soit :

- Jusqu'à 30 jours francs précédant la formation : un dédommagement nous reste acquis à hauteur de 30€ pour frais d'inscription et ouverture de dossier. Ces frais ne sont pas récupérables sur une inscription ultérieure.
- De 30 à 10 jours précédant la formation : un dédommagement nous reste acquis à hauteur de 50% (avec un minimum de 100€).
- Dans les 10 jours précédant la formation : un dédommagement à hauteur du montant de la formation nous reste acquis intégralement.

Il est bien entendu que pour toute annulation ou report dû à un cas de force majeur justifié (maladie, accident, deuil...), le montant de la formation sera intégralement remboursé.

En cas d'empêchement pour raisons médicales, le certificat médical doit spécifier l'incapacité à suivre la formation. Pour toute inscription ultérieure, un certificat médical attestant la pleine capacité du stagiaire sera nécessaire pour valider l'inscription.

Cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de formation :

Tout module de formation commencé et abandonné en cours, du fait du stagiaire, quel que soit la date de cessation ou de l'abandon et quel qu'en soit le motif, est intégralement dû et ne donnera lieu à aucun remboursement. Cependant en cas d'absence justifiée par des raisons médicales ou en cas de force majeure, les sessions de formation n'ayant pu être suivies, pourront être reportées (dans la limite des places disponibles).

DIFFERENDS EVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal d'Evreux sera seul compétent pour régler le litige.